SELON TA CHARGE · JEUNE PASTEUR

Administration & gouvernance

La carte du débutant : le minimum à ne pas rater, et l'outil pour chaque étape.

« Que tout se fasse avec bienséance et avec ordre. » **1 Corinthiens 14.40**

Remise par ton pasteur formateur ou le secrétaire de fédération · à garder dans ton classeur de gouvernance.

1 Ce que tu présides — et ce que tu délègues

- Tu présides le conseil d'Église et l'assemblée administrative. En ton absence, un ancien préside — jamais le trésorier ni le secrétaire.
- Tu ne fais pas tout : tu délègues aux anciens et aux officiers. Vouloir tout tenir seul est la première faute.
- Tu ne présides jamais une séance dont tu es toi-même l'objet (ton salaire, un conflit te concernant).

2 Conseil ≠ assemblée · ne les confonds pas

Le conseil d'Église (board) est l'exécutif : il se réunit souvent (en principe chaque mois), prépare et met en œuvre. L'assemblée administrative réunit les membres : elle décide des grandes choses — budget, accueil et radiation de membres, élection des officiers. Confondre les deux rend les décisions nulles.

3 Ce qui doit passer par un vote

- Budget et dépenses majeures ; réception et radiation de membres ; élection des officiers ; appels et grandes orientations.
- Respecte le quorum : sans lui, un vote ne vaut rien. Dans le doute, ça se vote.

4 Décider ensemble, pas seul

✦ Motion, appui, discussion, vote — ou la délibération par consentement. Une décision prise seul, hors séance, n'engage pas l'Église et te fragilise. L'exemple de l'Église primitive : on décide en concile (Actes 15).

5 Le comité de nomination

✦ Les officiers ne se nomment pas par affinité : un comité de nomination les propose, l'assemblée les élit. Ne court-circuite jamais ce chemin — il protège l'Église du favoritisme. (Manuel d'Église)

6 Les finances : tu veilles, tu ne tiens pas la caisse

- Le trésorier tient les comptes ; toi, tu veilles à l'ordre et à la transparence, avec le conseil.
- Ne mets jamais la main à la dîme : c'est un fonds sacré qui remonte à la fédération.

! Pièges du débutant

☐ Décider seul, hors séance. ☐ Sauter le PV (ce qui n'est pas écrit n'a pas eu lieu). ☐ Oublier le quorum. ☐ Confondre conseil et assemblée. ☐ Nommer sans comité de nomination.

→ Tes outils · pour le détail

Gouverner le conseil (le hub) · Constructeur d'ordre du jour · Voter en conseil · Délibérer par consentement · Diagnostic ODJ & PV.

§ Fondements · à vérifier à la source

✦ Ne me crois pas sur parole — va voir. Manuel d'Église : les chapitres sur l'organisation de l'Église, le conseil d'Église, l'assemblée administrative, les officiers locaux et le comité de nomination. Bible (Segond 1910) : Actes 6.1-7 (déléguer) ; Actes 15.1-29 (décider ensemble) ; 1 Corinthiens 14.40 (tout avec ordre) ; Tite 1.5 (établir des responsables).

Aide pastorale non officielle, sans valeur juridique. En cas de divergence, le Manuel d'Église dernière édition et les règlements de ta fédération font foi.

Sources : Manuel d'Église (Conférence Générale). Rédaction originale ; références bibliques Louis Segond 1910.